

# Arrêté du Maire

## Arrêté fixant la date, horaire et lieu des expositions avec débat public relatives au Règlement Local de Publicité

**Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

Vu la délibération n°2020/086 du 16/10/2020 relative à la prescription d'un règlement local de publicité ;

Vu la délibération n°2023-009 du 10/02/2023 relative au débat sur les orientations du règlement local de publicité ;

Vu l'article L581-14-1 du code de l'Environnement ;

Vu l'article L153-12 du code de l'urbanisme à propos de la concertation ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Les associations locales, les commerçants et professionnels concernées sont invités à participer à une réunion publique le lundi 15 mai 2023 à 18h30 à l'école primaire du Val.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois à compter de sa signature et publié selon les règles de publicité en vigueur dans la commune.

Article 3 : La date, horaires et lieu de la réunion publique seront annoncés à partir du 3 avril 2023 sur le site Internet de la collectivité, et en mairie aux horaires d'ouverture.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var et aux associations locales du Val.

Article 5 : Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs, peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Toulon.

Fait à LE VAL, le 20/03/2023



Le Maire,  
Jérémy GIULIANO

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 083-218301430-20230320-08A\_2023-AU